

La constitution

Pourquoi est-il spécieux de s'opposer, sauf si c'est pour des raisons de principes, à l'adoption de cette résolution et à l'amorce du renouvellement de notre constitution? En fait, ce qui serait inquiétant, ce serait que la résolution empiète sur des problèmes qui toucheraient fondamentalement au partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Ce qui serait inquiétant, ce serait que la résolution contienne des dispositions qui ajouteraient aux pouvoirs du gouvernement central en en retranchant de ceux des provinces, ou qu'on fasse l'inverse, qu'on réduise les pouvoirs du gouvernement central en augmentant ceux des provinces. Mais, en fait, monsieur le président, si on examine le contenu de la résolution, on s'aperçoit qu'elle ne touche en rien à ces pouvoirs fondamentaux, à ce partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces. Ce qu'elle fait, elle prépare . . .

M. Clark: J'écoute!

M. Bussièrès: Oui, le chef de l'opposition fait bien d'écouter parce qu'il n'a pas l'air d'avoir compris. La résolution prépare le rapatriement de la Constitution, et cela est important. Je ne sache pas que cela diminue en quoi que ce soit les pouvoirs des provinces ou ajoute quoi que ce soit à ceux du gouvernement central. Donc la résolution vise à rapatrier la Constitution, à voir à ce que le document le plus important pour les institutions politiques canadiennes, savoir, la Constitution, soit vraiment un document canadien, à canadianiser le texte constitutionnel qui gouverne le pays. Je crois qu'il n'y a là rien de scandaleux, et la très forte majorité . . .

M. Clark: Ramener le texte constitutionnel de Londres, en Angleterre!

M. Bussièrès: Les sophismes du chef de l'opposition, monsieur le président, ne m'impressionnent plus depuis longtemps, et il devrait se rendre compte que non seulement ils n'impressionnent plus la population canadienne mais qu'ils le rendent ridicule.

Donc dans un premier temps, nous allons rapatrier la Constitution. Cela fait sourire le député de Joliette (M. La Salle) parce qu'il n'a jamais pris au sérieux son rôle de député canadien. Est-ce qu'il y tient vraiment à ce que les Canadiens aient une Constitution? Dans l'affirmative, qu'il appuie la résolution du gouvernement avec le même cœur qu'il a combattu le référendum du Parti québécois. De plus, monsieur le président, le processus de la résolution va nous permettre d'inclure dans la Constitution canadienne une charte des droits. Est-ce que l'inclusion d'une charte des droits va donner plus de pouvoirs au gouvernement central et en enlever au gouvernement des provinces?

Le premier aspect de la Charte des droits touche les libertés fondamentales. Si on veut affirmer la liberté de conscience, la liberté de religion, réaffirmer la liberté de presse et d'information dans un texte constitutionnel—le député fait preuve d'ignorance puisque cela n'existe pas dans la Constitution canadienne—si on veut vraiment affirmer ces libertés fondamentales dans notre Constitution, je ne vois pas en quoi cela ajoute aux pouvoirs du gouvernement central, et ce que l'affirmation de ces libertés de religion, de pensées, de presse et d'information enlève au gouvernement des provinces, toujours

au niveau de l'inclusion de cette charte des droits, de l'affirmation des droits démocratiques, du droit de vote, du droit d'éligibilité à la Chambre des communes.

Est-ce que ces droits, monsieur le président, lorsque affirmés dans une Constitution, ajoutent aux pouvoirs du gouvernement central? Est-ce que le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit de tenir des élections à période fixe, est-ce que l'affirmation de ces droits dans un texte constitutionnel enlève quoi que ce soit aux pouvoirs des provinces? Je ne crois pas que réaffirmer ces droits des individus, ces libertés fondamentales, ces droits démocratiques n'enlève aux provinces quelque droit que ce soit ni même n'ajoute aux pouvoirs du gouvernement central quelque droit que ce soit.

Toujours dans le cadre de cette charte des droits, des libertés, liberté de circulation et d'établissement partout au Canada pour un citoyen canadien, encore là, cette affirmation, ce droit d'un individu, le Canadien en l'occurrence, n'ajoute en rien aux pouvoirs du gouvernement central, comme il n'enlève absolument rien aux pouvoirs du gouvernement des provinces. Il en est de même des garanties juridiques des citoyens, de la non discrimination des personnes et, ce qui est extrêmement intéressant, c'est qu'on consacre l'égalité du statut de la langue française et de la langue anglaise partout au Canada.

M. La Salle: Là où le nombre le justifie!

M. Bussièrès: Et j'entends, monsieur le président, spontanément, comme un cri venant du cœur de la part du député de Joliette, la remarque fielleuse du premier ministre du Québec: là où le nombre le justifie. Il n'y a rien de honteux, monsieur le président, à ce que cette égalité des droits soit garantie et qu'on ajoute: là où le nombre le garantit . . .

M. La Salle: Répétez-le.

M. Bussièrès: . . . pour ce qui est de certains services scolaires, et le reste. Cela n'est pas honteux. C'est ajouter, monsieur le président, et indiquer carrément pour la première fois dans l'histoire du Canada l'égalité des droits des francophones et des anglophones. Et je suis fier que notre gouvernement offre à tous les députés l'occasion de se prononcer sur cette égalité fondamentale des francophones et des anglophones partout.

Monsieur le président, dans un troisième temps, nous allons consacrer le principe du partage, de la péréquation. Ce qui fait l'intérêt de ce pays, c'est sa richesse, richesse qui réside d'abord dans sa diversité, soit la composition de la population elle-même. Diversité sur le plan de la géographie, qui nous a montré à travers l'histoire qu'on assiste à un déplacement de la richesse d'une région à une autre, que certaines régions, à certaines périodes de notre histoire, ont connu des moments de richesse, et c'est le fondement de notre fédéralisme qui a fait que, lorsque ces régions connaissaient une période de richesse, elles partageaient cette richesse avec les autres régions. Et on s'aperçoit, et on touche cela du doigt de façon singulière au cours de ces dernières années, surtout depuis la crise énergétique, que cette richesse s'est déplacée d'une région vers d'autres, ou de certaines régions vers d'autres, et que, à mesure que cette histoire évolue, le partage se fait à la faveur d'autres provinces qui, à un certain moment, ont eu elles aussi à partager avec d'autres.